

Décision n° 581/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- l'Agence France Travail de Jonzac et monsieur BOURSIER Julien du 7 au 11 janvier 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- le Collège Didier Daurat de Mirambeau et monsieur SALDOT--LAMOTHE Hugo du 13 au 17 janvier 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- le Lycée Émile Combes de Pons et :
 - o monsieur MOULIÈRE Lucas du 13 au 31 janvier 2025 à la déchèterie de Guitinières,
 - o monsieur HUGOT Raphaël du 3 au 21 février 2025 à la déchèterie de Pons,
 - o monsieur MIERZWA Jakub du 3 au 22 février 2025 à la déchèterie de Lornac,
 - o monsieur SORIGNET Mathéo du 3 au 22 février 2025 à la déchèterie de St Aigulin,
- le Collège Léopold Dussaigne de Jonzac et madame BOULAIS Leyna du 14 au 17 janvier 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- le Lycée La Salle Saint Antoine de Bois et monsieur TELLIER Mathéo du 3 au 29 mars 2025 et du 26 mai au 12 juillet 2025, au Service Entretien des Rivières,

Fait à Jonzac,
Le 27 DEC. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**